

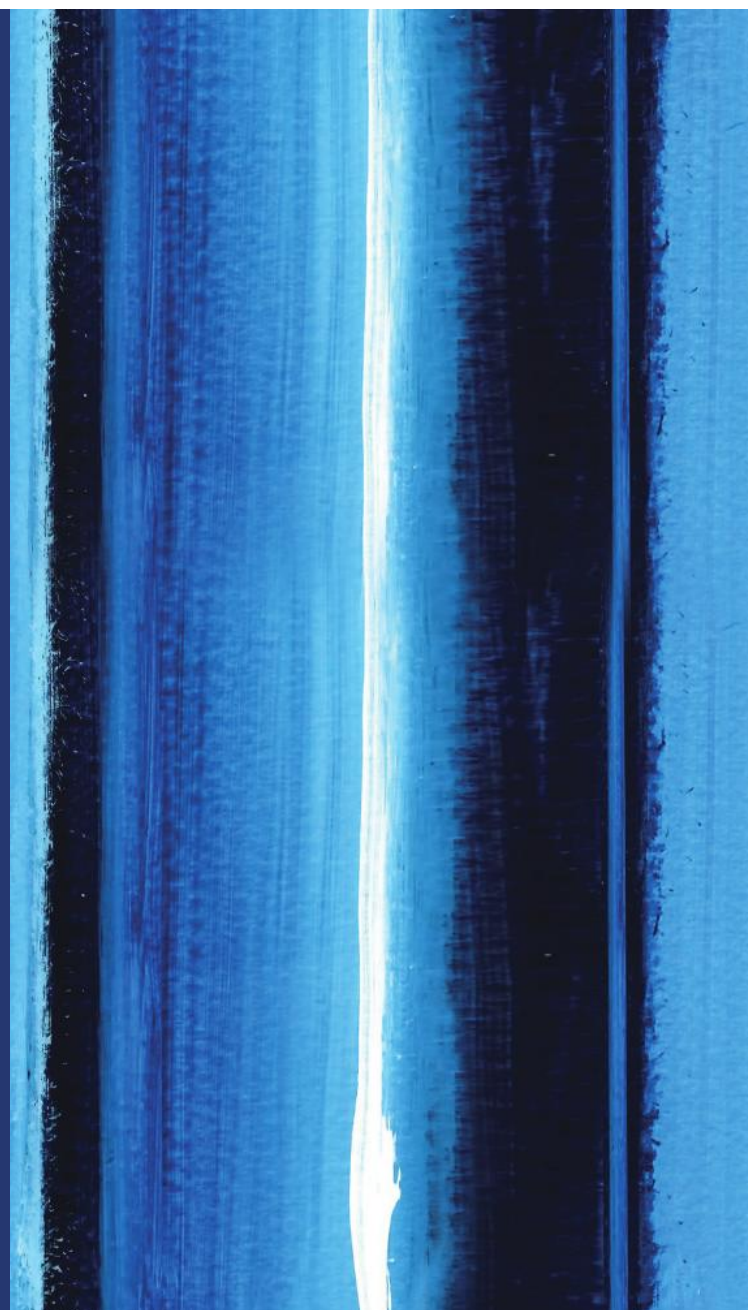
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Enjeux et perspectives

Olivier BODART et Anaïs LUNEAU

*Avant-propos par
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | AVRIL 20
Participation citoyenne





COMPRENDRE POUR AGIR

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE
Enjeux et perspectives

Olivier BODART et Anais LUNEAU
Avant-propos par Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. De quoi parle-t-on ?	4
1. La démocratie participative : une gageure sémantique	4
2. La démocratie participative : une ambiguïté historique	5
II. Des outils de démocratie participative	6
1. Le tirage au sort	6
2. Les budgets participatifs	8
3. Les dispositifs de concertation ou de débat public	9
III. Enjeux et perspectives	10
1. L'enjeu territorial	10
2. L'enjeu européen	11
3. Perspectives	11
CONCLUSION	13
BIBLIOGRAPHIE	14

AVANT-PROPOS

« La démocratie participative est un beau défi ! Elle permet de rapprocher le citoyen de ses représentants pour construire ensemble des réponses aux questions qui les concernent. » C'est par ces termes que se concluait le *Vade-Mecum de la Démocratie participative à destination des pouvoirs locaux*, paru en octobre 2008, à l'initiative de POUR LA SOLIDARITÉ–PLS avec le soutien des Pouvoirs locaux de Wallonie.

Fondée sur le principe que « la décision des affaires communes n'est pas par nature réservée aux professionnels ou aux experts »¹, la démocratie participative constitue aujourd'hui un enjeu essentiel de la politique de cohésion développée par l'Union européenne. Elle est également au cœur même des programmes d'éducation à la citoyenneté mondiale qui se déploient dans le prolongement des Objectifs de développement durable votés par l'ONU en 2015.

À la fois vecteur et catalyseur d'« une citoyenneté active et informée », selon l'expression du philosophe John Dewey², la démocratie participative est l'objet de toutes les attentions à POUR LA SOLIDARITÉ–PLS qui, depuis 2004, a publié 18 notes d'analyse autour de cette thématique.

Le Pacte vert initié par la Commission européenne en décembre 2019 donnera lieu, à n'en pas douter, à de très nombreuses – et, espérons-le, fructueuses – actions participatives ! De même, au niveau local, les élections municipales de mars 2020 en France ont servi de porte-voix à de nombreuses initiatives et manifestations citoyennes, que l'Institut de la Concertation et de la Participation citoyenne a recensées³, témoignant ainsi de la bonne santé de la démocratie participative.

L'occasion de revenir sur quelques essentiels d'une pratique qui ne cesse de croître.

Solidairement vôtre,

Denis Stokkink

¹ Rémi Barbier, Clémence Bedu et Nicolas Buclet, « Portée et limites du dispositif « jury citoyen » », *Politix*, n°86, pp. 189-207

² John Dewey, *The Public and its Problems*, Henry Holt & Company, 1927

³ <https://i-cpc.org/ressources/municipales-2020/>

INTRODUCTION

À l'heure où discrédit de la parole politique, montée de l'individualisme et défiance populaire se conjuguent sur un air de mauvaise rengaine, la démocratie participative s'invite de plus en plus dans le champ de l'action publique, tel le remède au déficit démocratique qui frappe nos sociétés contemporaines.

Pourtant, cette démocratie participative, dont se réclament de plus en plus de décideurs publics, ne va pas de soi. Elle promeut en effet une forme d'horizontalité dans un environnement qui demeure très largement axé sur la verticalité. Elle suggère ainsi que les citoyens puissent être associés à la décision politique ; or, les processus législatifs en vigueur au sein de l'Union européenne n'envisagent pas toujours une telle possibilité. En outre, ainsi que le souligne Marc Abélès⁴, la démocratie consistait jusqu'alors avant tout dans l'expression d'une exigence partagée par le plus grand nombre ; et, il s'agit ici de favoriser la prise de parole individuelle sur une multitude de sujets.

Des jurys citoyens aux conférences de consensus, les dispositifs visant à favoriser l'intervention des citoyens dans le champ de la décision politique se multiplient sur le Vieux Continent. Ces actions entreprises le plus souvent au niveau local ont trouvé un écho favorable à l'échelle de l'Europe, lorsque le Traité de Lisbonne a introduit en 2007 la démocratie participative ainsi que les initiatives citoyennes.

En 2019, le taux de participation aux élections européennes dépassait les 50%, mettant ainsi un terme à 25 années de recul. Certains ne verront là qu'une simple coïncidence ou, au mieux, un sursaut civique lié à l'urgence climatique ; à moins que l'initiation de ce processus participatif depuis un peu plus d'une décennie ne porte enfin ses fruits ?

La rupture avec un pouvoir normatif propre à définir unilatéralement le bien commun et à le traduire en règles n'est pas consommée pour autant – loin de là ! Néanmoins, après avoir été longtemps entendue durant les seules périodes d'élection, la *vox populi* semble bénéficier d'un regain de popularité ; ce d'autant plus que nombre de dirigeants lui prêtent une attention grandissante, voire même l'encouragent de plus en plus souvent.

Stratagème politique ou réelle intention de partage du pouvoir ? POUR LA SOLIDARITÉ–PLS fait le point sur la participation citoyenne en Europe.

⁴ https://www.lemonde.fr/idees/article/2006/10/17/le-royalisme-nouveau-langage-par-marc-abeles_824427_3232.html

I. DE QUOI PARLE-T-ON ?

1. LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : UNE GAGEURE SÉMANTIQUE

Le terme « démocratie » tire son origine des mots grecs *dêmos* (le peuple) et *kratos* (le pouvoir). Parler de démocratie participative s'apparente donc à un pléonasmе puisque, par essence, selon l'origine même du mot, la démocratie renvoie au gouvernement par le peuple⁵.

La notion de « démocratie » est difficile à définir en ceci qu'il s'agit davantage d'un idéal que d'une réalité politique. L'historien Pierre Rosanvallon précise que « *c'est à l'origine même que l'idée démocratique fait problème* », ajoutant encore que « *si le principe de la souveraineté du peuple fonde avec évidence la politique moderne, sa mise en œuvre apparaît fort incertaine* »⁶.

Par ailleurs, le concept même de « démocratie » englobe des réalités et des visions différentes. Il s'agit en premier lieu d'une forme de distribution et d'organisation du pouvoir par laquelle des institutions essaient de matérialiser un principe : l'égalité possible pour chaque citoyen d'influencer la décision, ce que les Grecs appelaient l'*isegoria* (un idéal de participation à l'élaboration de la loi, égalité possible pour chacun de prendre la parole dans l'assemblée) et l'*isonomia* (un idéal d'égalité politique : un citoyen égale une voix). La deuxième conception attache la démocratie à la notion d'état de droit qui comprend un ensemble de principes (Déclaration universelle des droits de l'Homme, *Habeas corpus*...). Dans une troisième acception, la démocratie désigne une forme de société, au sein de laquelle les citoyens adoptent une certaine posture : ils considèrent les autres comme leurs égaux, ils s'engagent dans la cité, ils s'informent, ils construisent un *ethos* démocratique⁷... Cette conception sera notamment développée par Alexis de Tocqueville, pour qui la démocratie désigne non seulement « *un régime politique ordonné selon la souveraineté populaire* » mais aussi et surtout « *une société qui se caractérise par une égalité des conditions* »⁸.

À l'heure actuelle, les États démocratiques sont tous des démocraties représentatives, soit un système par lequel les citoyens délèguent leurs pouvoirs à des représentants qu'ils élisent. À l'inverse, la démocratie directe est un régime politique dans lequel les citoyens exercent directement le pouvoir, sans intermédiaires ni représentants.

La notion de démocratie participative recouvre « *l'ensemble des démarches et procédures qui visent à associer les citoyens ordinaires au processus de décision politique afin de renforcer le caractère démocratique du régime politique* »⁹. Simon Wuhl pointe néanmoins « *le flou conceptuel de la notion même de démocratie participative* » et note que son « *statut demeure ambigu, entre le complément et l'alternative à la démocratie représentative* »¹⁰.

⁵ Jean-Pierre Gaudin. « La démocratie participative », *Informations sociales*, vol. 158, no. 2, 2010, pp. 42-48

⁶ Pierre Rosanvallon, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998

⁷ <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/content/les-dispositifs-de-democratie-participative-peuvent-ils-regenerer-notre-democratie>

⁸ Nicolas Arens, « La démocratie toquevillienne. Un parcours dialectique. » *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, volume 74(1), 2015, pp. 181-202

⁹ <http://ses.ens-lyon.fr/articles/la-democratie-participative-entretien-avec-loic-blondiaux>

¹⁰ <http://www.simonwuhl.org/25.html>

2. LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : UNE AMBIGUÏTÉ HISTORIQUE

Le Grec Solon, né à Athènes vers 640 avant J.-C., est considéré comme le père de la démocratie, eu égard à son intervention dans la crise sociale qui secouait l'Attique en 594 av. J.-C.¹¹.

La démocratie, en tant que mode de gouvernance et d'organisation sociale, a été mise en œuvre à la fin du 18^{ème} siècle, sous la pression populaire. Ses géniteurs observaient toutefois la plus grande méfiance vis-à-vis de ce système, qu'ils considéraient comme dangereux et archaïque. C'est la raison pour laquelle ils ont créé une forme de gouvernement qui permettait de combiner deux principes : l'origine populaire du pouvoir et la délégation du pouvoir. L'objectif était de mettre en place un substitut à la monarchie de droit divin tout en se distançant du pouvoir du peuple. Pour ce faire, il a été décidé de confier le pouvoir à des représentants, soigneusement choisis, capables de saisir l'opinion publique et de dégager l'intérêt général de manière plus satisfaisante que le peuple lui-même¹².

Le régime de démocratie représentative relevant d'un processus de délégation du pouvoir, les citoyens n'ont aucune légitimité à intervenir dans la vie politique en dehors des élections. L'expression « démocratie représentative » est donc porteuse de confusion en ceci que l'épithète « représentative » contredit en quelque sorte le vocable « démocratie » : le peuple n'est en effet pas en position de gouverner puisqu'il délègue son pouvoir aux représentants qu'il élit.

« Il y a la merveilleuse phrase d'Aristote : « Qui est citoyen ? Est citoyen quelqu'un qui est capable de gouverner et d'être gouverné. » Il y a des millions de citoyens en France. Pourquoi ne seraient-ils pas capables de gouverner ? Parce que toute la vie politique vise précisément à le leur désapprendre, à les convaincre qu'il y a des experts à qui il faut confier les affaires. Il y a donc une contre-éducation politique. Alors que les gens devraient s'habituer à exercer toutes sortes de responsabilités et à prendre des initiatives, ils s'habituent à suivre ou à voter pour des options que d'autres leur présentent. Et comme les gens sont loin d'être idiots, le résultat, c'est qu'ils y croient de moins en moins et qu'ils deviennent cyniques. »

– Cornelius Castoriadis¹³

Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer attribuent 3 types d'objectifs à la démocratie participative. « Le premier [...], que l'on peut qualifier de gestionnaire, réside dans l'amélioration des politiques publiques locales par l'intégration du savoir d'usage des habitants ou par l'utilisation de la participation comme vecteur de modernisation administrative. Le second type est d'ordre social. Il vise à répondre à la « question sociale » en s'appuyant sur la participation. Le troisième type d'objectifs, politique, consiste dans la relégitimation du système politique ou dans le développement d'une démocratie participative s'appuyant sur la création d'espaces publics locaux. »¹⁴

Les régimes de démocratie représentative se sont mis en place suivant des processus complexes et plurivoques – parfois par défaut, le plus souvent en réponse à la question sociale. À bien des égards, les dispositifs de démocratie participative semblent se déployer en tant que palliatifs aux impensés voire aux apories de la démocratie représentative.

¹¹ Claude Mossé, « Comment s'élabore un mythe politique : Solon « père fondateur » de la démocratie Athénienne », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, n°3, 1979, pp. 425-437

¹² <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/content/les-dispositifs-de-democratie-participative-peuvent-ils-regenerer-notre-democratie>

¹³ Cornelius Castoriadis, « Stopper la montée de l'insignifiance », *Le Monde Diplomatique*, août 1998, pp. 22-23
<https://www.monde-diplomatique.fr/1998/08/CASTORIADIS/3964>

¹⁴ Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, In Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ?, La Découverte, 2005, pp. 9-46

II. DES OUTILS DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Il existe de nombreux outils de démocratie participative. Cette note d'analyse en retiendra trois, qui permettent de brosser un état des lieux des pratiques les plus usitées en la matière.

1. LE TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort était un élément central de la démocratie athénienne. Aristote considérait l'attribution des magistratures par le sort comme « démocratique » et par l'élection comme « oligarchique ». À l'époque de Périclès, 70% des Athéniens de plus de 30 ans ont ainsi été, au moins une fois dans leur vie, des *bouleutes*, soit des membres de la Boulè, l'assemblée de citoyens chargés des lois de la cité. Les Athéniens souhaitaient réduire la distance sociale entre les gouvernants et les gouvernés et ouvrir l'espace à la discussion politique. En pratique, cette ouverture des fonctions politiques était soumise à plusieurs exclusions, notamment la mise à l'écart de tous les non-citoyens (femmes, enfants, esclaves et étrangers libres) et le pourvoi par l'élection de certaines magistratures.

Jusqu'à l'époque moderne, le tirage au sort était même perçu comme le seul mode réellement démocratique de désignation des gouvernants. Montesquieu reprend ainsi telle quelle la phrase d'Aristote selon laquelle « *le suffrage par le sort est de la nature de la démocratie, le suffrage par choix est de celle de l'aristocratie* ».

Si le vote est aujourd'hui le dispositif démocratique par excellence, le tirage au sort n'a pas pour autant disparu. Depuis quelques années, il revient même sur le devant de la scène, notamment en tant qu'outil de démocratie participative.

Voici une sélection d'actions phares récentes ayant intégré le tirage au sort.

Assemblée constituante islandaise

À la suite de la crise économique de 2008, les Islandais se sont lancés dans une expérience unique : la création du Forum national, une assemblée tirée au sort dont l'objet était d'élaborer un nouveau texte constitutionnel. Ce dispositif a été instauré à la suite de l'adoption de la loi 90.2010 qui déterminait le processus de révision constitutionnelle¹⁵. Dans un premier temps, une Assemblée nationale ad hoc composée de 950 personnes tirées au sort dans le registre national a été mise en place. Par la suite, 25 personnes provenant de la société civile ont été élues indirectement par les Islandais pour former une Assemblée constituante¹⁶. Cette Assemblée se basait sur les travaux de l'Assemblée nationale et a produit un texte constitutionnel qu'elle a adopté à l'unanimité en 2011. En 2012, ce texte a été soumis au référendum et a recueilli l'approbation de plus de 65% des électeurs. Cependant, les élections législatives de 2013 qui ont marqué l'arrivée au pouvoir du Parti du Progrès ont entraîné la suspension *sine die* de cette expérience.

¹⁵ https://laviedesidees.fr/Existe-t-il-une-exception-democratique-islandaise.html#xd_co_f=YTijMDNkMTMtMjE5MCO0NDNjLWFhMDctMWVNiMmM3OTA1ZGRj-

¹⁶ Stéphane Pinon, « La participation populaire directe au pouvoir constituant. Regards sur le droit étranger », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 78, no. 1, 2017, pp. 3-35

Les jurys citoyens en Allemagne

Les *Planungszellen* sont nées en Allemagne au milieu des années 1970. Littéralement, ces « cellules de planification » ont été conceptualisées et standardisées par le Centre de Recherches sur la Participation Citoyenne de l'Université de Wuppertal.

Un jury est constitué de 25 citoyens tirés au sort et libérés pendant 4 jours de leurs obligations professionnelles et familiales, en vue « de formuler – à l'aide d'un apport d'informations de la part d'experts – une série de recommandations concernant un problème de politique publique »¹⁷. Le jury élabore un rapport citoyen qui résume les propositions et le déroulement du processus participatif ; ce rapport est ensuite remis aux autorités ayant mandaté le jury à l'occasion d'une cérémonie officielle.

Depuis leur initiation, plus de 300 jurys citoyens ont statué sur des questions relevant d'une quinzaine de domaines. Si la planification urbaine est la thématique de prédilection, tous les sujets sont *a priori* susceptibles d'être abordés, à l'exception de tout ce qui concerne la défense, les affaires étrangères et l'évaluation du personnel politique.

Conférence de citoyens en France en 2013 sur les questions de fin de vie

En France à la suite de l'initiative du Président de la République François Hollande, des états généraux constitués de citoyens ont été mis en place pour engager une réflexion sur les questions liées à la fin de vie. Ces états généraux se sont déroulés sous la forme d'une conférence de citoyens, durant 4 week-ends. 20 Français ont été tirés au sort sur le modèle des jurys citoyens du nord de l'Europe. Durant les 2 premiers week-ends ils ont auditionné des personnalités expertes en la matière, puis des personnalités de leur choix lors du 3^{ème} week-end ; enfin, le dernier week-end était consacré à la rédaction de leur avis¹⁸. Suite à cette consultation le groupe s'est prononcé en faveur d'une « légalisation du suicide médicalement assisté », mais contre une inscription de l'euthanasie dans la loi¹⁹. À noter que l'avis rendu par la conférence de citoyens est purement consultatif et n'a, en conséquence, aucun effet contraignant.

Liste Ma Voix élections législatives 2017 France

À l'occasion des élections législatives de juin 2017 en France, le collectif Ma Voix créé en 2015 proposait une expérimentation démocratique : faire élire des citoyens volontaires tirés au sort qui voteraient pendant 5 ans toutes les lois conformément à la volonté de leurs électeurs²⁰. L'idée était de replacer le citoyen au cœur du processus législatif et de faire entrer la démocratie participative au Parlement. À travers une plateforme internet collaborative gérée par une *blockchain*, chaque citoyen pouvait émettre ses vœux et participer ainsi au vote des lois. Le mouvement se caractérisait aussi par une absence de hiérarchie et de personnalisation politique. Il a finalement récolté 13.000 voix lors des élections législatives, ce qui ne lui a pas permis d'entrer à l'Assemblée nationale²¹.

Assemblée citoyenne en Belgique

Pour la première fois en Belgique, une assemblée citoyenne dont les membres étaient tirés au sort a siégé en Communauté germanophone aux côtés du Parlement. C'est lors de sa séance plénière du 25 février 2019 que le Parlement de la communauté germanophone a approuvé à l'unanimité d'inclure des

¹⁷ Antoine Vergne, *Les jurys citoyens : une nouvelle chance pour la démocratie ?* Les notes de la Fondation Jean-Jaurès, 2008

¹⁸ https://www.lemonde.fr/sante/article/2013/12/04/fin-de-vie-confusion-et-polemique-autour-du-debat-public-promis-par-elysee_3524996_1651302.html

¹⁹ <https://www.la-croix.com/Actualite/France/Fin-de-vie-un-panel-de-citoyens-preconise-la-legalisation-du-suicide-assiste-2013-12-16-1076715>

²⁰ <https://www.mavoix.info/decouvrir/>

²¹ <https://www.mavoix.info/resultats-mavoix-elections-legislatives-2017/>

citoyens tirés au sort dans le processus politique²². Un Conseil citoyen, composé de 24 citoyens tirés au sort, est appelé à siéger pendant 18 mois aux côtés du Parlement à partir de septembre 2019. Il organisera les débats de l'assemblée citoyenne et décidera donc des thématiques qui y seront abordées. L'assemblée citoyenne fournira des recommandations sur les thématiques dégagées par le conseil. Elle sera constituée grâce à un tirage au sort pondéré pour permettre la meilleure représentation possible de la société grâce à des critères de genre, d'âge ou encore de niveau d'éducation²³. Les recommandations formulées seront transmises aux élus. Si les recommandations atteignent une certaine quantité de votes, le parlement s'engage à fournir une justification motivée s'il ne suit pas l'avis des citoyens. À l'heure où la défiance vis-à-vis des instances démocratiques et des partis politiques se fait de plus en plus forte, ce dispositif vise à renforcer la participation citoyenne mais aussi à améliorer la compréhension du processus de décision et à renforcer les institutions démocratiques.

Convention citoyenne pour le climat

Décidée par le Président de la République Emmanuel Macron, cette Convention réunit 150 personnes, toutes tirées au sort²⁴. Agriculteurs, étudiants, ouvriers, cadres, retraités ou inactifs, âgés de 16 à 80 ans et issus des 4 coins de France en fonction du poids démographique des régions, ont pour mission de répondre à une question unique : comment réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici à 2030, dans un esprit de justice sociale ?

Lancée en octobre 2019, en réponse à une demande du mouvement des Gilets jaunes, la Convention citoyenne pour le climat doit remettre ses résultats au printemps 2020. Lors de la session de travail du 10 janvier 2020, le Président Macron est intervenu et a assuré les 150 volontaires que des « décisions fortes » seraient prises sur la base de leurs propositions.

En attendant que des suites concrètes voient le jour, l'initiative elle-même fait l'objet de nombreux commentaires, la presse hexagonale se faisant régulièrement l'écho des travaux de la Convention.

2. LES BUDGETS PARTICIPATIFS

Le budget participatif est un processus par lequel des élus cèdent une part de leur souveraineté à leurs administrés, leur permettant ainsi d'affecter une partie du budget de la collectivité aux projets qu'ils ont sélectionnés. Dispositif décisionnel et pas uniquement consultatif, c'est un moyen d'inclure le citoyen dans la mise en place des politiques publiques.

Cet outil de démocratie participative est né dans les années 1990 en Amérique latine. Au Brésil, cette thématique est portée par le Parti des Travailleurs de Lula qui souhaite développer une forme de démocratie directe. En 1990, à Porto Alegre, un budget participatif est mis en place, à l'initiative du Maire Olívio Dutra. Des comités de quartier sont créés et ont pour rôle de définir des priorités à mettre en œuvre par la municipalité ; les projets sont ensuite discutés et soumis au vote en vue de déterminer lesquels seront retenus et financés. Il est à noter que, dans le cas de Porto Alegre, ce dispositif a également permis de lutter contre la corruption et les pratiques clientélistes qui avaient cours auparavant.

La dotation est passée de 2% des recettes totales de la ville au début de l'expérience à 20% en 2000 ; signe que l'expérience s'est avérée positive.

²²

https://www.foundationfuturegenerations.org/sites/www.foundationfuturegenerations.org/files/documents/news/20190226_dgpermanentcitizensassembly_communiquepresse.pdf p. 1

²³ <https://www.lesoir.be/208837/article/2019-02-25/la-communaute-germanophone-se-dote-dune-assemblee-citoyenne>

²⁴ <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

À Bruxelles, un budget participatif s'élevant à 100.000 € a été alloué aux quartiers durables citoyens qui bénéficient du soutien de Bruxelles Environnement²⁵. Le budget est géré de manière collective et participative par le Conseil des quartiers durables citoyens qui se réunit et décide du financement des projets. Un représentant de Bruxelles Environnement ainsi qu'un représentant ministériel sont présents. Depuis le lancement du projet en 2008, plusieurs dizaines de projets ont vu le jour et ont bénéficié du soutien de Bruxelles Environnement.

À Paris, la Maire Anne Hidalgo a également mis en place un budget participatif. Le dispositif prévoit que tout Parisien peut déposer un projet au budget participatif. Si le projet est considéré comme recevable et techniquement réalisable, une phase de co-construction ou de regroupement avec d'éventuels projets similaires intervient. Le dossier finalisé est enfin soumis au vote des Parisiens, puis mis en œuvre s'il remporte l'adhésion du plus grand nombre. De 2014 à 2020, 2.160 projets ont ainsi été menés à bien, pour un montant total de 500 millions d'euros, représentant 5% du budget d'investissement²⁶.

Si le modèle parisien fait des émules en France où, en 2018, on recensait 90 projets similaires, il reste toutefois le plus ambitieux en termes de dotation, avec un montant moyen de 45 € par habitant, là où la moyenne nationale se situe en dessous de 5 € par habitant.

Selon une analyse produite par l'ONG allemande Engagement Global en 2014, entre 1.269 et 2.778 villes dans le monde ont mis en place un système de budget participatif²⁷.

3. LES DISPOSITIFS DE CONCERTATION OU DE DÉBAT PUBLIC

Les dispositifs de concertation ou de débat public sont nombreux et permettent de se faire le porte-voix des citoyens à différentes échelles. Les assemblées, dispositif très prisé des outils de démocratie participative ne sont pas nouvelles. Elles constituaient un des piliers de la démocratie antique et ont joué un rôle important à l'époque moderne en Suisse ou en Nouvelle-Angleterre²⁸. Les conseils de quartiers sont une des formes que peuvent prendre ces dispositifs de concertation. Aux États-Unis ils renvoient aux *town meetings* présents depuis le XVIII^{ème} siècle. Leur apparition en Europe est plus récente puisque c'est au cours de la seconde moitié des années 1960 que ces conseils se sont multipliés. Néanmoins, si dans les années 1960 la démocratie participative renvoyait à un mouvement *bottom-up* provenant des associations, les conseils de quartiers à partir des années 1990 s'inscrivent dans une logique *top-down* puisque ce sont les autorités municipales qui pilotent la majorité des expériences²⁹.

À une plus grande échelle, l'Union européenne a, elle aussi, initié des dispositifs de consultation à travers, notamment, les consultations citoyennes mises en place en 2018. Dans la continuité du Traité de Lisbonne les dirigeants souhaitaient répondre à la méfiance des Européens. Ces consultations ont été l'occasion d'obtenir l'opinion des citoyens européens sur leur conception de l'avenir dans 25 pays de l'Union européenne. L'Europe a assumé cette initiative comme une mission de pédagogie permettant de renouer le dialogue avec ses citoyens. Au total, ce sont 1.700 événements qui ont permis aux Européens de débattre³⁰.

En Belgique, le nouveau Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), adopté par le gouvernement wallon en novembre 2005, a accru les possibilités de participation des citoyens à l'échelle communale. Ce décret permet de mettre en place des consultations populaires. L'article L1122-35 du

²⁵ <http://quartiersdurablescitoyens.brussels/index.php/2019/05/21/budget-participatif-des-quartiers-durables-citoyens/>

²⁶ <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>

²⁷ https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/09/07/comment-fonctionne-le-budget-participatif-qui-atteint-100-millions-d-euros-a-paris_5351882_4355770.html

²⁸ Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, In Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ?, La Découverte, 2005, pp. 9-46

²⁹ Loïc Blondiaux, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, In 4. L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes, La Découverte, 2005, pp. 119-137

³⁰ <https://www.touteurope.eu/consultations-citoyennes.html>

CDLD dispose que « le conseil communal peut instituer des conseils consultatifs ». Les conseils consultatifs correspondent à « toute assemblée de personnes, quel que soit leur âge, chargées par le conseil communal de rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées ». À titre d'exemple le projet Molinay 2017³¹ qui s'est étendu de 2006 à 2017 a mis en place de nombreuses consultations citoyennes. À travers ce projet, l'idée était de définir un nouvel avenir pour la ville qui voyait sa qualité de vie décliner depuis plusieurs années. Deux objectifs principaux étaient avancés : permettre aux citoyens du quartier du Molinay de participer à la réflexion générale et favoriser le développement de la démocratie locale. Dans le cadre de ce projet différentes rencontres ont été organisées : des chantiers ont regroupé à la fois des citoyens lambda, des travailleurs des services publics, des travailleurs du monde associatif mais aussi des commerçants.

III. ENJEUX ET PERSPECTIVES

1. L'ENJEU TERRITORIAL

Historiquement, les expériences de démocratie participative ont plutôt eu cours au niveau des localités, ce qui se comprend dans le sens où ces démarches relèvent de la participation à la vie de la cité. Ainsi, si le terme « citoyen » désigne toujours au sens originel l'habitant de la cité, il recouvre également une dimension qui se réfère à la responsabilité : le citoyen est un acteur de l'organisation de son cadre de vie, il est un habitant actif.

Il est tentant d'établir ici une passerelle entre ces exercices de démocratie de proximité et les travaux d'Elinor Ostrom, sur la gestion des biens communs³². Prix Nobel d'économie en 2009, Ostrom démontre que les problèmes liés à la question de la gouvernance des ressources naturelles sont résolus plus efficacement par des groupes d'individus volontaires que par un État coercitif, et cela est d'autant plus vrai que les groupes sont de petite taille. En effet, conscients de l'importance des biens communs et de la nécessité de les préserver, les acteurs sont plus enclins à s'investir dans leur gestion raisonnée et, ainsi, à assurer leur sauvegarde. L'implication des citoyens à la vie de la cité procède d'un raisonnement similaire et semble produire les mêmes effets bénéfiques. De nombreux travaux de recherche en socio-anthropologie vont dans ce sens, notamment ceux conduits par Jean-Louis Genard qui, s'agissant de quartiers difficiles, évoque « la rhétorique de l'habitant acteur », en référence aux résidents qui détiennent la solution aux problématiques auxquelles ils sont confrontés dans leur vie quotidienne³³. Yves Sintomer ajoute que « les habitants ont des savoirs pratiques : où doit passer la ligne de bus, ce qui convient le mieux pour les jeux d'enfants, etc. »³⁴, attestant ainsi de la pertinence d'appliquer la théorie développée par Elinor Ostrom aux questions liées à la politique de la ville et à l'aménagement du territoire.

Depuis quelques années toutefois, des initiatives de démocratie participative ont été lancées à l'échelle d'États, suivant une dynamique *top-down*. Il est intéressant de noter que ces consultations interviennent le plus souvent autour de thématiques sur lesquelles les gouvernements pèchent à apporter une réponse satisfaisante.

³¹ http://www.institut-destree.org/files/files/IDI_Education-permanente/2007/ID-EP-E8_2008-03-03_Molinay-2017.pdf

³² Elinor Ostrom, *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990

³³ Jean-Louis Genard. « De la capacité, de la compétence, de l'empowerment, repenser l'anthropologie de la participation », *Politique et Sociétés*, Vol. 32, 2013, pp. 43-62

³⁴ Yves Sintomer, « Enjeux et attentes d'une démocratie participative. » In ADELS (dir.), *Conseils de quartier, Mode d'emploi*, 2003, pp, 137-141. ADELS : Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale.

2. L'ENJEU EUROPÉEN

Lancées en 2007, via le Traité de Lisbonne, les Initiatives citoyennes constituent le premier dispositif de démocratie participative mis en œuvre à l'échelle européenne. Pour qu'elle soit considérée comme recevable, l'Initiative citoyenne européenne doit être lancée par au moins 7 citoyens de l'Union européenne en âge de voter, résidant dans 7 États Membres différents ; il faut également qu'elle réunisse 1 million de signatures provenant de 7 pays différents de l'UE, avec un minimum de signatures fixé dans chaque pays, en fonction du nombre d'habitants. Une fois les signatures récoltées, la Commission dispose de 3 mois pour rencontrer les organisateurs de l'Initiative. Ces derniers peuvent être entendus lors d'une audition publique organisée au Parlement européen. Ensuite, la Commission examine le dossier et décide si oui ou non elle enclenche une proposition de loi.

Dans le contexte de déficit démocratique européen, que POUR LA SOLIDARITÉ–PLS a relevé à de nombreuses reprises ces dernières années³⁵, l'objectif d'un tel instrument apparaît clairement : il s'agit de regagner la confiance des citoyens européens et, accessoirement, de démontrer que l'UE n'est pas la technocratie hermétique et froide que l'on présente par trop souvent.

Reste que, si une cinquantaine d'Initiatives ont été enregistrées depuis 2007, seules 4 ont abouti, ce qui peut sembler bien peu à l'échelle d'un territoire de 513 millions d'habitants. En outre, le rejet, en 2017, de l'Initiative « Stop Glyphosate » lancée par Greenpeace et soutenue par quelque 1,3 millions de signataires, ne devrait pas redorer l'image d'un outil, certes fort séduisant sur le papier, mais bien mal exploité par ceux-là même qui l'ont créé. Ce qui tendrait encore à démontrer que les pratiques participatives sont d'autant plus complexes à mettre en œuvre que le champ sur lequel elles s'appliquent est vaste.

3. PERSPECTIVES

Si l'on se réfère aux travaux réalisés par Sherry Arnstein à la fin des années 1960, la participation citoyenne se déclinerait suivant 3 niveaux principaux³⁶. Le premier correspond à une « non-participation », soit à une forme de « manipulation » puisqu'il s'agit de donner l'illusion aux citoyens qu'ils sont impliqués dans un processus qu'ils ne maîtrisent en fait pas. Le second relève de la « coopération symbolique » qui, selon Donzelot et Epstein, « consiste à autoriser ou même inviter des citoyens à donner des conseils et à faire des propositions, mais en laissant ceux qui ont le pouvoir seuls juges de la faisabilité ou de la légitimité des conseils en question »³⁷. Le troisième, enfin, constitue le « pouvoir effectif des citoyens ». Ici, les citoyens ont le pouvoir de discuter des enjeux collectifs et de participer à l'élaboration des politiques publiques.

Cécile Fortin-Debart et Yves Girault³⁸ estiment que le second niveau est le plus représenté, en Belgique comme en France ; or, cette « coopération symbolique » relève d'une démocratie participative faible, car, comme le souligne Héloïse Nez, « elle est détachée de la prise de décision et encastrée dans une logique de délégation du pouvoir »³⁹.

S'il paraît logique de tendre vers une démocratie participative qui offrirait plus de pouvoir effectif aux citoyens, il conviendra toutefois d'opposer la plus grande vigilance vis-à-vis de ce que Simon Wuhl

³⁵ <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/thematics/democratie-participative>

³⁶ https://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/fiche_32%20Echelle%20Participation.pdf

³⁷ Jacques Donzelot et Renaud Epstein, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine. », *Esprit*, n°326, juillet 2006, pp. 5-34

³⁸ Cécile Fortin-Debart et Yves Girault. « De l'analyse des pratiques de participation citoyenne à des propositions pour une éducation à l'environnement ». <https://journals.openedition.org/ere/2219>

³⁹ Héloïse Nez, « Démocratie participative et inclusion socio-politique : les expériences de Bobigny (France) et Barreiro (Belo Horizonte, Brésil). », *Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités*, série Pratiques économiques et sociales, n°. 30, 2006

identifie comme « *les tentations, de la part des pouvoirs en place, d'instrumentaliser la participation des citoyens pour prévenir toute contestation trop véhémente* » et « *les risques de constitution de nouvelles élites qui capteraient l'ensemble des pratiques participatives* »⁴⁰.

⁴⁰ <http://www.simonwuhl.org/25.html>

CONCLUSION

Les chercheurs en sciences sociales situent l'émergence de l'expression « démocratie participative » dans les années 1960 ; nul doute toutefois que les pratiques dites participatives prennent ancrage dans un passé bien plus lointain. L'adjonction de jurys populaires à des magistrats professionnels pour le jugement de certains dossiers est un procédé qui a cours depuis plusieurs siècles dans de nombreux pays.

Si la démocratie participative évolue et se développe de façon significative depuis quelques années, c'est plus dans la forme que sur le fond que les changements opèrent. Naguère limitée aux territoires de taille réduite, la participation citoyenne se déploie aujourd'hui à l'échelle de pays voire de continents. Autrefois ascendante, elle est désormais plutôt descendante, les élus étant très largement à l'origine des démarches de démocratie participative. De plus, ce type d'initiative semble désormais entré dans les mœurs, ce qui n'était pas toujours le cas il y a quelques années encore – tout le monde se souvient de l'ire qu'avait soulevée en France le projet de « surveillance populaire des élus » lancé par Ségolène Royal en 2006⁴¹.

Bien plus complément qu'alternative à la démocratie représentative, pour reprendre la dichotomie avancée par Simon Wuhl, la démocratie participative ouvre la voie à un mode de gouvernance hybride où institutions et société civile s'enrichissent de leurs apports respectifs pour co-construire le bien collectif. Pour qu'une pétition devienne une loi ; pour que des citoyens s'approprient un sujet et livrent un avis complémentaire à celui des experts et des décideurs publics ; ou, plus largement, pour que la société se nourrisse de contributions variées et témoigne ainsi de sa diversité.

Si le partage du pouvoir entre citoyens et dirigeants reste un objectif à atteindre, les dispositifs de démocratie participative contribuent, à tout le moins, à le rendre atteignable, ce qui constitue en soi une avancée louable.

⁴¹ https://www.scienceshumaines.com/segolene-royal-et-l-affaire-des-jurys-citoyens_fr_23218.html

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES ET ÉTUDES

- Nicolas Arens, « La démocratie tocquevillienne. Un parcours dialectique. » *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, volume 74(1), 2015, pp. 181-202
- Rémi Barbier, Clémence Bedu et Nicolas Buclet, « Portée et limites du dispositif « jury citoyen » », *Politix*, n°86, pp. 189-207
- Christine Bertrand, « La démocratie participative dans le système institutionnel de l'Union européenne », *Siècles* [En ligne], 37 | 2013, mis en ligne le 12 décembre 2013
URL : <http://journals.openedition.org/siecles/1246>
- Cornelius Castoriadis, « Stopper la montée de l'insignifiance », *Le Monde Diplomatique*, août 1998, pp. 22-23
URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/1998/08/CASTORIADIS/3964>
- Jacques Donzelot et Renaud Epstein, « Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine. », *Esprit*, n° 326, juillet 2006, pp. 5-34
- Cécile Fortin-Debart et Yves Girault, « De l'analyse des pratiques de participation citoyenne à des propositions pour une éducation à l'environnement »
URL : <https://journals.openedition.org/ere/2219>
- Jean-Pierre Gaudin, « La démocratie participative », *Informations sociales*, vol. 158, n° 2, 2010, pp. 42-48
- Jean-Louis Genard, « De la capacité, de la compétence, de l'*empowerment*, repenser l'anthropologie de la participation », *Politique et Sociétés*, Vol. 32, 2013, pp. 43-62
- Eric Moranval et Denis Stokkink, « Les initiatives citoyennes européennes. Un échec ? », POUR LA SOLIDARITÉ–PLS, mai 2015
URL : <http://www.participation-citoyenne.eu/sites/default/files/publications/files/na-2015-initiatives-citoyennes-eu.pdf>
- Claude Mossé, « Comment s'élabore un mythe politique : Solon « père fondateur » de la démocratie Athénienne », *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations*, n°3, 1979, pp. 425-437
- Héloïse Nez, « Démocratie participative et inclusion socio-politique : les expériences de Bobigny (France) et Barreiro (Belo Horizonte, Brésil). », *Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités*, série Pratiques économiques et sociales, n° 30, 2006
- Stéphane Pinon, « La participation populaire directe au pouvoir constituant. Regards sur le droit étranger », *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, vol. 78, n° 1, 2017, pp. 3-35
- Yves Sintomer, « Enjeux et attentes d'une démocratie participative. » *In* ADELS (dir.), *Conseils de quartier, Mode d'emploi*, 2003, pp. 137-141. ADELS : Association pour la Démocratie et l'Éducation Locale et Sociale

OUVRAGES

- Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, *In* Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ?, La Découverte, 2005

- Loïc Blondiaux, *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, In 4. L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes, La Découverte, 2005, pp. 119-137
- John Dewey, *The Public and its Problems*, Henry Holt & Company, 1927
- Elinor Ostrom, *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, 1990
- Pierre Rosanvallon, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998
- Denis Stokkink, *Vade-Mecum de la Démocratie participative à destination des pouvoirs locaux*, POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, octobre 2008
- Antoine Vergne, *Les jurys citoyens : une nouvelle chance pour la démocratie ?* Les notes de la Fondation Jean-Jaurès, 2008

RÉFÉRENCES INTERNET

- <https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>
- <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>
- https://www.foundationfuturegenerations.org/sites/www.foundationfuturegenerations.org/files/documents/news/20190226_dgpermanentcitizensassembly_communiquepresse.pdf
- <https://i-cpc.org/ressources/municipales-2020/>
- http://www.institut-destree.org/files/files/IDI_Education-permanente/2007/ID-EP-E8_2008-03-03_Molinay-2017.pdf
- <https://www.la-croix.com/Actualite/France/Fin-de-vie-un-panel-de-citoyens-preconise-la-legalisation-du-suicide-assiste-2013-12-16-1076715>
- https://laviedesidees.fr/Existe-t-il-une-exception-democratique-islandaise.html#xd_co_f=YTIjMDNkMTMtMjE5MC00NDNjLWZhMDctMWNjMmM3OTA1ZGRj~
- https://www.lemonde.fr/idees/article/2006/10/17/le-royalisme-nouveau-langage-par-marc-abeles_824427_3232.html
- https://www.lemonde.fr/sante/article/2013/12/04/fin-de-vie-confusion-et-polemique-autour-du-debat-public-promis-par-l-elysee_3524996_1651302.html
- https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/09/07/comment-fonctionne-le-budget-participatif-qui-atteint-100-millions-d-euros-a-paris_5351882_4355770.html
- <https://www.lesoir.be/208837/article/2019-02-25/la-communaute-germanophone-se-dote-dune-assemblee-citoyenne>
- <https://www.mavoix.info/decouvrir/>
- <https://www.mavoix.info/resultats-mavoix-elections-legislatives-2017/>
- <http://www.participation-et-democratie.fr/fr/content/les-dispositifs-de-democratie-participative-peuvent-ils-regenerer-notre-democratie>
- <http://www.pourlasolidarite.eu/fr/thematics/democratie-participative>
- <http://quartiersdurablescitoyens.brussels/index.php/2019/05/21/budget-participatif-des-quartiers-durables-citoyens/>
- https://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/fiche_32%20Echelle%20Participation.pdf
- https://www.scienceshumaines.com/segolene-royal-et-l-affaire-des-jurys-citoyens_fr_23218.html

- <http://ses.ens-lyon.fr/articles/la-democratie-participative-entretien-avec-loic-blondiaux>
- <http://www.simonwuhl.org/25.html>
- <https://www.touteurope.eu/consultations-citoyennes.html>

Remerciements à Alexis WILLEMOT pour la relecture.

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

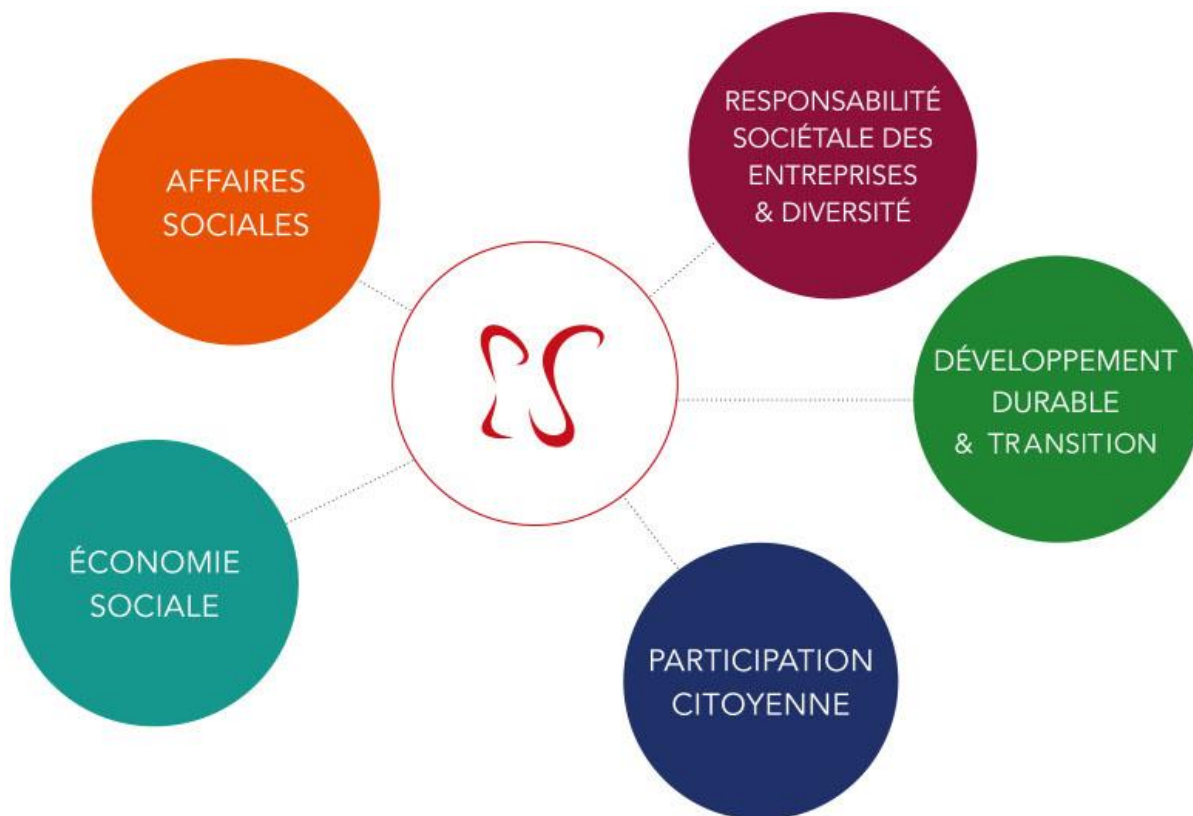
Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Les données personnelles : le nouvel or noir aux multiples enjeux*, Clara SERVEL et Alexis WILLEMOT, janvier 2020.
- *L'inclusion des « Roms » dans l'UE : 2 Notes d'analyse*, Safia FALEK, août 2019.
- *Le développement durable dans l'agenda politique européen*, Camille JOSEPH, juillet 2019.
- *Mobilité durable : 3 Notes d'analyse*, Marion PIGNEL, juillet 2019.
- *La relation Union européenne – Chine : De la naïveté au réalisme*, Alexis WILLEMOT, juillet 2019.
- *Réfugié.e.s LGBTQI+ : les enjeux de la protection internationale*, Safia FALEK, juin 2019.
- *Politique migratoire européenne : de l'asile à l'expulsion ?* Anaïs LUNEAU, juin 2019.
- *La technologie blockchain : une opportunité pour l'économie sociale ?* Marion PIGNEL, juin 2019.
- *Le rôle du Parlement européen dans la conduite des relations extérieures*, Safia FALEK, mai 2019.
- *Du Plan Juncker à InvestEU : les enjeux pour l'économie sociale*, Hadrien BARANGER, mai 2019.
- *L'UE et ses valeurs : mariage de convenance ou divorce en perspective ?* Lorelei DEBAISIEUX, mai 2019.
- *Un programme mondial pour le développement durable*, Camille JOSEPH, mai 2019.
- *Déficit démocratique : un défi pour l'Europe !* Anaïs LUNEAU, avril 2019.
- *L'Europe sociale : un enjeu de responsabilité collective !* Anaïs LUNEAU, février 2019.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France*. PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie*. PLS & SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes*. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie*. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Economie circulaire et ressources humaines: Une étonnante corrélation*, Mathilde MOSSE, décembre 2019.
- *Les travailleurs autonomes en Europe : action collective et représentation d'intérêts*, Pascale CHARHON, juin 2019.
- *Enseignement et formation professionnelle en alternance : Vers une filière d'excellence*, Marie SCHULLER, décembre 2018.
- *Politiques de prévention à Bruxelles : Historique et besoins en formation*, Marie SCHULLER, septembre 2018.
- *Les Régions ultrapériphériques : défis et perspectives*, Paul HAMMOUD, Antoine MASQUELIN, Tristan THOMAS, février 2018.
- *Finance et bien-être, une réflexion participative*. Marie Leprêtre, décembre 2016.
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables*. Sanjin Plakalo, décembre 2016.
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises*. Denis Stokkink, novembre 2016.

Participation citoyenne

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS mène des initiatives plurielles pour renforcer la démocratie participative, la participation citoyenne à la vie politique, l'intégration des personnes immigrées ou d'origine immigrée, la lutte contre les discriminations. En guise de fil conducteur, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS opte pour des activités qui, de manière directe ou indirecte, motivent les habitant-e-s de tout État européen à devenir acteur et actrice de cette citoyenneté européenne afin d'instaurer un plus large dialogue entre les pouvoirs publics, la société civile et les entreprises et ainsi bâtir à l'horizon 2020 une Union européenne inclusive.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokkink

www.pourlasolidarite.eu

Avec le soutien de

